



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur la RD n°351 Chemin du Village
N° A133-2026**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992
Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur la RD n°351 dite Chemin du Village du **lundi 07 septembre 2026 au vendredi 20 Novembre 2026 inclus**, pour des travaux de renouvellement du réseau eau potable, réalisés par la société DUHALDE TP pour le compte de la CAPB.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux de renouvellement du réseau eau potable, réalisés par la société DUHALDE TP pour le compte de la CAPB sont prévus sur la RD n°351 dite Chemin du Village du **lundi 07 septembre 2026 au vendredi 20 Novembre 2026 inclus**.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par un alternat par feux tricolores.

ARTICLE 2 : L'entreprise DUHALDE TP, représentée par M. André SABAROTS, 65 route du château de Haitze 64 480 USTARITZ, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société DUHALDE TP,
- Le responsable des services techniques
- le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

BRISCOUS le 02 Septembre 2026

Le Maire,
Pascal JOCOU

